

ARRÊTÉ PERMANENT N°A-2025-002

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DU MARCHÉ COUVERT DE LA HALLE CARNOT À CARRIÈRES-SUR-SEINE

Le Maire de la Ville de Carrières sur Seine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2143-2,

Vu la délibération du Conseil municipal CM-2024-061 du 30 septembre 2024 portant création de la Commission Communale du Marché couvert de la Halle Carnot et définissant le nombre de représentants,

Considérant qu'il convient de créer la Commission du marché couvert de la Halle Carnot pour permettre le bon fonctionnement de cette dernière,

ARRÊTE

Article 1^{er} : **DÉSIGNE** les représentants titulaires du Conseil municipal à la Commission Communale du Marché couvert de la Halle Carnot, tel que :

- Julien Mouty,
- Carlos Andrade Dos Santos,
- Stéphanie De Freitas,
- Aline Le Guilloux,
- Marie-Ange Dussous,
- Sandra Ridde,
- Laurent Drougard.

Article 2 : **DIT** que les représentants des commerçants du Marché couvert de la Halle Carnot sont :

- Vincent Hamann,
- Alexandre Da Mota Estrella.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera faite :

- A Monsieur le Préfet
- Aux membres de la Commission Communale du Marché couvert de la Halle Carnot.

Fait à Carrières-sur-Seine, le 6 janvier 2025



Le Maire,

Arnaud de Bourrousse